

Procès - Verbal

Comité du

21 mars 2012

Membres : 50
En exercice : 50 Voix délibératives : 74
Présents : 32 Voix délibératives : 44
Représentés : 02 Voix délibératives avec pouvoirs : 04
Total : 48 voix délibératives.

L'an deux mille douze, le vingt un mars à dix-huit heures, se sont réunis, en l'Hôtel du Département, siège social du Syndicat, les Membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le quatorze mars deux mille douze, sous la Présidence de **Monsieur ROUAULT Alain**, Président.

PRESENTS :

M. DELRIEU (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **M. ROS** (PLAINE-COMMUNE), **M. DENNEULIN** (ROSNY-SOUS-BOIS), **M. SOUBEN** (SEAPFA), **M. DUMAS**, **M. SAVAT**, **Mme DEKNUDT**, **M. LOTTI** (EST-ENSEMBLE) : **Vice-Présidents**

M. MOREL (AULNAY-SOUS-BOIS), **MME JARDIN** (CLICHY-SOUS-BOIS), **M. CONGAR** (COUBRON), **MM. BARTUCCIO, DESRUMAUX, DUMAREIX** (C.A. de L'AEROPORT DU BOURGET), **MM. RICHARD, GUEGUEN** (GAGNY), **Mme CANTON** (LE RAINCY), **M. SARDA** [représentant **Mme GAUTHIER**] (LES PAVILLONS-SOUS-BOIS), **MM. PAPAZIAN, MAGNIEN** (LIVRY-GARGAN), **MM. PERROT, MALAYEUDE** (NEUILLY-PLAISANCE), **MM. CITEBUA, REIN** (NEUILLY-SUR-MARNE), **MM. DESBIENDRAS, SANTOIRE** (PLAINE-COMMUNE), **M. CHIABRANDO**, (ROSNY-SOUS-BOIS), **Mme GARNIER** (SAINT-OUEN), **M. LEMASSON** [représentant **M. BAILLY**], **Mme LE DUVEHAT** (VILLEMOMBLE), **M. MONTEAGLE** (EST-ENSEMBLE).

EXCUSES : VP = Vice-Président

M. TOULGOAT - VP (AULNAY-S/-BOIS)
M. MAGE - VP (VILLEMOMBLE)
M. BORGEL - VP (SEAPFA)
M. COENNE (COUBRON)
M. FICHERA (LE RAINCY)

M. REBIHA (PLAINE-COMMUNE)
M. FLANDIN (PLAINE-COMMUNE)
M. DURANDEAU (SEAPFA)
M. RINGRESSI (VAUJOURS)
M. AKROUR (EST-ENSEMBLE)
M. PAQUIS (EST-ENSEMBLE)

EXCUSES AVEC POUVOIR :

Mme KELLNER - VP (PLAINE-COMMUNE)
M. CARRE (PLAINE COMMUNE)

pouvoir donné à **M. ROUAULT**
pouvoir donné à **M. ROS**

Monsieur Rouault, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18 heures 15.

Il donne lecture des excusés et des pouvoirs.

Il est ensuite procédé à l'élection du secrétaire de séance ; Monsieur Denneulin, Vice-Président, est élu à l'unanimité.

Monsieur le Président demande ensuite aux membres du comité une minute de silence pour s'associer à l'élan national envers les familles endeuillées de Toulouse et Montauban.

À l'issue de cette minute, monsieur le Président reprend le déroulement des points à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2011

Monsieur Lotti, sur ce point, prend la parole pour demander au Président une reformulation à ce PV concernant son intervention.

Texte initial

Monsieur le président donne ensuite la parole à monsieur Lotti (Vice-président du SITOM93 et délégué d'Est-Ensemble pour la commune de Romainville). Celui-ci explique, que, comme le président vient de le dire, le président Dagnaud met en demeure URBASSER de respecter ses engagements notamment environnementaux aux prix fixés dans le marché. Il semble que la situation soit bloquée puisque la société ne pourra pas répondre favorablement à cette mise en demeure. Un délai d'un mois a été fixé pour que la société réponde. Au-delà de ce délai, toutes les mesures seront prises, et notamment la remise en cause possible du marché. Monsieur Lotti rappelle également que la ville de Romainville avait émis deux avis défavorables concernant d'une part les conditions d'insertion du projet et d'autre part concernant le process valorga compte tenu des retours d'expérience peu concluante. Monsieur Lotti réaffirme, néanmoins, la volonté de la ville de voir un tel projet se concrétiser et que la méthanisation est un atout majeur dans la recherche d'alternative dans le traitement des déchets

Reformulation

Monsieur le président donne ensuite la parole à monsieur Lotti (Vice-président du SITOM93 et délégué d'Est-Ensemble pour la commune de Romainville). Celui-ci explique, que, comme le président vient de le dire, le président Dagnaud met en demeure URBASSER de respecter ses engagements notamment environnementaux aux prix fixés dans le marché. En attendant la réponse, sous un mois, de la société URBASSER à cette mise en demeure, la situation est bloquée. Au-delà de ce délai, toutes les mesures seront prises, et notamment la remise en cause possible du marché. Monsieur Lotti rappelle également que la ville de Romainville avait émis deux avis défavorables concernant d'une part les conditions d'insertion du projet et d'autre part concernant le process valorga compte tenu des retours d'expérience peu concluante. Monsieur Lotti précise enfin, que ce n'est pas une remise en cause de l'opportunité du projet. Il ne s'agit pas non plus de remettre en cause la méthanisation qui est un atout majeur dans la recherche d'alternative dans le traitement des déchets.

Sans autres remarques particulière, les membres du comité approuvent ce procès-verbal, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les points suivants concernent l'approbation du compte de gestion, du compte administratif et du budget supplémentaire. Monsieur le Président propose aux membres du comité que monsieur Savat assure le vote du compte administratif en l'absence du Président. Accord à l'unanimité des délégués.

Compte administratif 2011

Monsieur le Président rappelle que le compte administratif retrace l'exécution comptable du budget 2011. Ce budget est particulier, puisqu'il retrace d'une part, l'activité propre du syndicat en fonctionnement et dans une moindre mesure en investissement et d'autre part, regroupe toutes les dépenses liées aux traitements des déchets par les collectivités adhérentes dans les installations du SYCTOM, ce mouvement est équilibré en dépenses et en recettes.

Historiquement, le SITOM93 a toujours eu un excédent comptable tendant chaque année à diminuer. Toutefois, en début de mandat, lors de la reprise des contrats « Sigidurs », cet excédent a de nouveau augmenté, permettant ainsi de figer la part population et d'entreprendre un ambitieux programme d'études.

En investissement, l'excédent est de 19 932,19 euros. En 2011, les dépenses d'investissement correspondent à la mise à niveau du réseau informatique.

En fonctionnement, les dépenses ont légèrement diminué en excluant les études. Les mouvements sur les dépenses du personnel sont liés au congé parental d'un agent du syndicat et son remplacement par un poste à mi-temps. De façon conjoncturelle, les dépenses concernant les indemnités d'élus sont en progression entre 2010 et 2011, car en 2010, le syndicat avait suspendu le versement des indemnités de certains élus lors de la phase d'intégration d'Est-Ensemble. En 2011, la situation comptable est comparable à celle de 2009, majorée des augmentations.

Le Président se tient à la disposition des délégués pour répondre aux questions sur ce budget et redonne pour information l'excédent en investissement, soit 16 932,19 euros et en fonctionnement, soit 853 268,47 euros.

Sans aucune question des délégués, monsieur le Président quitte la séance pour laisser sa place à monsieur Savat afin de faire voter le compte administratif.

Monsieur Savat propose donc aux membres du comité :

De voter le total du budget les sommes de :

- 71 856 984,03 € pour les dépenses [mandats émis].
- 72 727 184,69 € pour les recettes [titres émis].

Soit un résultat sur solde de 2011 de 870 200,66 € à mettre en report à nouveau.

De voter pour la section de fonctionnement les sommes de :

- 71 832 174,22 € pour les dépenses [mandats émis].
- 72 685 442,69 € pour les recettes [titres émis].

Soit un résultat sur solde de 2011 de **853 268,47€** à mettre en report à nouveau au chapitre 002.

De voter pour la section d'investissement les sommes de :

- 24 809,81 € pour les dépenses [mandats émis].
- 41 742,00 € pour les recettes [titres émis].

Soit un résultat sur solde de 2011 de **16 932,19 €** à mettre en report à nouveau au chapitre 001.

Sans autre question, les membres du comité approuvent le compte administratif 2011, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Président réintègre la séance.

Compte de gestion 2011

Après que monsieur le Président précise que celui-ci est conforme au compte administratif et sans autre question, les membres du comité approuvent le compte de gestion 2011, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Budget supplémentaire 2012

Monsieur le Président rappelle que ce budget permet l'intégration des résultats votés en même temps que le compte administratif et de reconstituer les crédits qui ont été volontairement diminués lors du budget primitif en attendant l'affectation des résultats (253 500 euros). Quelques ajustements de crédits sont aussi nécessaires, notamment au niveau du personnel pour tenir compte de deux agents pouvant bénéficier d'une promotion de grade (un attaché principal et un Rédacteur en chef).

Monsieur le Président donne ensuite les éléments du budget pour le vote :

En section d'investissement :

Dépenses

Chapitre 21 Immobilisations corporelles pour 16 932,19 €.

Recettes

Chapitre 001 Report à nouveau 16 932,19 € (solde 2011).

Total de la section d'investissement en dépenses et en recettes : **16 932,19 €**.

En section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 022	Dépenses imprévues pour	582 268,47 €
Chapitre 011	Charges à caractère général pour	55 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel pour	118 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante pour	98 000,00 €

Recettes

Chapitre 002	Report à nouveau pour	853 268,47 € (solde 2011).
---------------------	-----------------------	----------------------------

Total de la section de fonctionnement en dépense et recette : **853 268,47 €**

Sans autre question, les membres du comité approuvent le budget supplémentaire 2012, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Positionnement du SITOM93 sur les suites à donner au débat de Romainville.

Monsieur le Président tient à rappeler à l'assemblée que depuis la fin des années 90, le syndicat travaille pour trouver de nouveaux moyens de traitement des déchets en tenant compte des exigences de la population, des élus locaux et de la législation en matière de déchets.

Il y avait avant le premier plan départemental et dans ce premier plan, 2 projets importants sur le territoire du SYCTOM : usine d'incinération de Vitry-sur-Seine et Tremblay-en-France. Ces projets pour diverses raisons n'ont pas pu aboutir obligeant le SYCTOM et le SITOM93 à trouver des alternatives à l'incinération. Sur la base d'études menées par le SITOM93, il a été proposé comme solution, le traitement organique en amont de l'incinération. Cette proposition avait été relayée par le Conseil-Régional de l'époque grâce aux contrats Terres-vives conclus entre les collectivités, l'Ademe et le Conseil-général. Ensuite, la mise à jour du plan départemental de la Seine-Saint-Denis en 2005 avait permis d'acter la possibilité sur le département d'avoir une ou deux unités de méthanisation pour traiter 215 000 tonnes de déchets organiques. Le SITOM93 a donc, sur ces bases, écrit à toutes les communes pour dire que le plan départemental prévoyait un certain nombre d'équipements (centre de tri, réseau de déchèterie, usine de méthanisation), suite à cela, la commune de Sevran s'est proposée pour avoir un centre de tri et les communes de Neuilly-sur-Marne, Romainville et de Blanc-Mesnil pour un centre de méthanisation.

Le SYCTOM a intégré ces projets dans son plan d'investissements et en assure depuis la maîtrise d'ouvrage, seul le projet de Neuilly-sur-Marne a été abandonné.

Par conséquent, même si le projet de Romainville peut être critiqué, il ne faut pas oublier que celui-ci a été initié collectivement depuis de nombreuses années et répond aux attentes et aux besoins de la Seine-Saint-Denis. Si jamais ces projets ne se réalisent pas, c'est plus de 65% des déchets du département qui devront repartir en décharge, d'où l'importance de trouver une solution.

Une réunion importante s'est tenue le 1^{er} février avec la population. Celle-ci a montré effectivement une inquiétude forte parmi les riverains. Monsieur le Président propose donc dans le texte de :

- Rappeler l'importance historique de ce projet.
- Rappeler l'importance vitale de ces centres pour le département.
- Rappeler les moyens que les syndicats mettront en œuvre pour surmonter les obstacles.
- Proposer un moratoire de 6 mois.
- Proposer la nomination d'un bureau d'étude indépendant pour refaire un audit de la situation.
- Proposer la saisine la commission du débat public.
- Mise en place par le SYCTOM d'une permanence d'information du côté du port de Bobigny, monsieur le Président incite les délégués à se rendre (le jeudi uniquement) à cette permanence.

Monsieur le Président propose donc à l'assemblée d'approuver les décisions du Président du SYCTOM en sachant que le Bureau du SYCTOM à confirmer cette prise de décision. Cette délibération n'a pas de caractère opérationnel, mais elle doit permettre de maintenir l'unité de notre assemblée tout en reconnaissant qu'il y a un vrai problème, et que les solutions proposées par le SYCTOM à l'initiative essentiellement des élus d'Est-Ensemble, seront soutenues par notre syndicat.

Monsieur Savat, Vice-président du SITOM93, délégué d'Est-Ensemble, prend la parole pour donner son accord sur la position exprimée précédemment d'autant plus que c'est celle d'Est-Ensemble. Monsieur Savat précise que lors des réunions publiques organisées à ce sujet, les riverains interpellent souvent les élus sur les problèmes liés à ce projet, toutefois, leurs propos ne sont pas aussi excessifs que ceux d'ARIVEM tels que présentés dans les réunions ou dans leurs publications distribuées sur la ville. Les riverains sont ouverts au dialogue et souhaitent connaître les risques réels auxquels ils peuvent être exposés. Ceux-ci ont deux questions importantes, la première est de savoir pourquoi le SYCTOM ne réalise pas de petites unités plus facilement intégrables dans un milieu urbain dense et donc avec des nuisances moindres et la deuxième question est de savoir qui va désigner le bureau chargé de l'audit, car si c'est le SYCTOM cela peut faire douter de son objectivité. Monsieur Savat termine son intervention pour préciser qu'il semblerait que la commission du débat public ne soit pas compétente pour intervenir. Monsieur Dagnaud, Président du SYCTOM, propose donc la nomination d'un garant proposé par la commission.

Monsieur Lotti Vice-président du SITOM93, délégué d'Est-Ensemble, prend ensuite la parole pour se féliciter que ce soit Est-Ensemble, dont c'est la compétence, qui s'est emparé de ce dossier en provoquant donc une réunion publique permettant d'ouvrir un espace de dialogue qui, jusqu'à maintenant, faisait défaut, contribuant à alimenter les peurs tout en détournant les populations des enjeux véritables de ce projet en terme de diversification de traitement des déchets. À titre personnel, monsieur Lotti approuve pleinement la délibération proposée ce soir. Celle-ci s'inscrit dans la continuité de celle approuvée à l'unanimité par les instances d'Est-Ensemble à la fois sur le lancement d'un audit d'au moins 6 mois par un cabinet indépendant, portant sur toutes les dimensions du projet et pas simplement sur la partie maîtrise des risques, mais aussi sur les enjeux de performances environnementales. Cet audit ne sera crédible que si les populations sont associées à l'élaboration du cahier des charges et aux conclusions. Monsieur Lotti s'interroge sur la possibilité d'organiser des restitutions d'étape sous forme de réunions et d'ateliers.

Monsieur Lotti souhaite que le moratoire soit mis à profit pour identifier les pistes d'amélioration du TMB (Tri Mécano Biologique) notamment par micro-algues.

Pour conclure, monsieur Lotti, précise qu'il n'est pas possible de dissocier ce débat de celui sur la diversification des modes de traitement et que la période du moratoire doit permettre de sensibiliser les populations sur l'enjeu de la diversification des modes de traitement dans un souci de valorisation matière.

Monsieur Monteagle, délégué d'Est-Ensemble, intervient pour dire que le rapport proposé reflète fidèlement la situation actuelle. Monsieur Monteagle présidait la réunion publique (600 personnes) qui a abouti aux propositions auparavant mentionnées. Malheureusement, la saisine de la commission du débat public n'a pas été possible et la proposition de celle-ci d'avoir un arbitre a été rejeté par l'avocat de l'association ARIVEM, ce qui ne va pas dans le sens du fonctionnement normal d'un débat démocratique. Par rapport à cet audit, Est-Ensemble pourrait être une forme de garant sachant que celle-ci s'investit déjà, en organisant par exemple ce débat, et peut se proposer afin d'organiser des visites de sites, d'autres réunions et faire circuler l'information autour de ce projet. À la demande de madame le Maire de Romainville, un colloque sur le traitement par micro-algue sera bientôt organisé. Pour finir, monsieur Monteagle répète qu'il est nécessaire ce soir, d'adopter le rapport présenté.

Monsieur Dumas, Vice-président du SITOM93, délégué d'Est-Ensemble, constate qu'il y a eu une irruption citoyenne dans un débat qui d'ordinaire intéresse peu les citoyens. Monsieur Dumas regrette les excès de l'association ARIVEM. Ce débat doit permettre d'aller plus loin sur la réflexion quant à l'avenir des déchets, car la population est bien consciente que si ce projet ne se concrétise pas, que faire des déchets qui ne seront pas traités ?

Toutefois, des vraies questions se posent en terme de sécurité et c'est le rôle du SITOM93 d'apporter des éléments sur la viabilité de ce projet. Ce débat doit se faire sans entrave, et monsieur Dumas s'associe pleinement au rapport de ce soir qui retrace fidèlement la réflexion qui existe au sein d'Est-Ensemble.

Monsieur Santoire, délégué de la Courneuve, approuve l'action du Président du SITOM93 et cela démontre l'utilité du SITOM93 et plus globalement l'utilité de la collectivité publique. La question qui est posée est celle du bien public, outre le cabinet d'étude et les spécialistes, c'est aux politiques de prendre leurs responsabilités, en tant qu'élus et représentants du peuple. Il faut bien comprendre que ce sont les politiques qui portent ce projet. Ce qui alimente aujourd'hui la polémique, c'est un rejet du politique, celui-ci se fonde sur des comportements qui n'ont pas été responsables dans le passé, de facto, la question est de savoir si les politiques gèrent correctement le bien public. Le recours à l'expertise indépendante est une mauvaise réponse à une vraie question. Le travail de notre collectivité territoriale doit être mis en avant et se poser la question de mieux mener le débat public.

En ce sens, monsieur Santoire se félicite du travail effectué par le SITOM93 et par Est-Ensemble. Il faut dans les collectivités se poser la question de comment porter très en amont les projets et comment organiser un débat public de qualité ? Monsieur Santoire exprime ensuite un doute sur la possibilité par les intercommunalités de plus en plus importantes de gérer au mieux ce type de problème, car on éloigne de fait le citoyen des sphères de décisions. Le danger est la professionnalisation des élus qui ne serviront qu'à mettre en œuvre des plans étatiques, les élus doivent être notamment des acteurs du débat public, correctement ancré dans la réalité locale et ne pas uniquement être des gestionnaires. La difficulté est d'assurer la promotion du bien public par-delà les intérêts particuliers.

Pour monsieur Santoire le recours à l'expert est utile pour utiliser des énergies alternatives, car si celles-ci ont évolué et si celles-ci peuvent être améliorées, c'est du ressort de l'expertise et non du politique. Pour le reste, il est nécessaire d'être très solidaire et s'exprimer en tant que politique en disant que ce projet est un choix politique et c'est le choix du bien public.

Monsieur Souben, Vice-président du SITOM93, délégué du SEAPFA, prend la parole pour résumer en trois mots l'intervention de monsieur Santoire : le courage politique. Monsieur Souben rappelle que les Verts s'étaient opposés à une nouvelle unité d'incinération à Tremblay-en-France, s'inscrivant ensuite dans une démarche de recherche de solution alternative.

Le projet de Romainville n'est pas dissociable de celui de Blanc-Mesnil, le site du Blanc-Mesnil a été choisi pour avoir le moins de nuisance possible, le choix a par ailleurs été fait de communiquer et de promouvoir ce projet. Monsieur Souben lors de la réunion du mois de janvier a trouvé la position de l'association ARIVEM ambivalente. En effet, celle-ci réclame des procédés innovants, mais lorsque le SYCTOM en propose, refuse de les utiliser pour ne pas servir de cobaye. De plus, lors d'une réunion au Blanc-Mesnil, l'ARIVEM a dénoncé le TMB qui n'existe pas au Blanc-Mesnil. Monsieur Souben, à l'instar de monsieur Santoire, explique que les élus doivent avoir le courage politique d'imposer des projets vitaux pour la Seine-Saint-Denis.

En ce qui concerne le désistement de la commission du débat public, c'est pour monsieur Souben un bon signe, car cela prouve que sa saisine n'était pas nécessaire puisque dans la charte de Romainville, il était prévu d'y associer la population et notamment des comités de vigilance avec des sentinelles.

Monsieur Souben conclut en précisant que cette réflexion s'inscrit dans une démarche démocratique valorisant le rôle du SITOM93.

Monsieur le Président revient ensuite sur l'idée de construire de petits centres en expliquant que les contraintes foncières rendent difficiles cette option. Le SITOM93 reste bien évidemment à la disposition des élus qui souhaiteraient faire des visites de centre ou faire intervenir des experts dans des domaines particuliers pour faire avancer ce dossier.

Sans autre question, les membres du comité approuvent ce texte sur le positionnement du syndicat sur les suites à donner au débat de Romainville, à la majorité des membres présents et représentés (3 abstentions des délégués de la C.A. de l'Aéroport du Bourget).

Décisions de financement des projets scolaires dans le cadre de l'appel à projets du SITOM93

Monsieur le Président passe la parole à monsieur Souben. Celui-ci rappelle que le SITOM93 avait lancé un appel à projets dans les établissements scolaires, mais aussi dans les services jeunesse des villes. Monsieur Souben incite les élus présents à faire connaître cette aide auprès de leurs services.

Une commission après avoir étudié les projets en a retenu 9, permettant de sensibiliser un maximum d'enfant à la prévention. Un dossier technique est à disposition des délégués. Dans les projets, il y a beaucoup de lycées, car la Région Ile-de-France a été un bon relais de notre initiative.

Monsieur le Président précise que maintenant, il faut signer les conventions avec les établissements scolaires, un bilan sera fait régulièrement sur l'avancée de ces projets. D'ores et déjà les appels à projets 2012-2013 sont lancés. Monsieur le Président propose ensuite de délibérer sur les projets suivants :

Établissement	Subvention accordée
Collège Jean Jaurès à Villepinte,	600 €
Centre de loisirs/Maison de l'enfance (MDE) au Blanc-Mesnil,	2 400 €
Ecole élémentaire Firmin Gémier à Aubervilliers,	1 071 €
Lycée Professionnel Jean-Pierre Timbaud à Aubervilliers,	2 040 €
Lycée Jacques Feyder à Epinay-sur-Seine,	2 400 €
Lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen,	2 100 €
Lycée Henaff à Bagnolet,	800 €
Ecole Lucien Perriot à Drancy.	1 163 €
Lycée Voillaume, Aulnay-sous-Bois	2 400 €
Lycée Paul Eluard, Saint-Denis	1 800€
Total	16 774 €

Sans autre question, les membres du comité approuvent ces subventions, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Modalité de recrutement d'un stagiaire.

Monsieur le Président rappelle que ce point a été plusieurs fois présenté au Bureau. Le syndicat à relancer les universités et les écoles d'ingénieurs du département pour les spécialités sur les déchets. Le but de ce stage est de faire un recensement des actions menées sur l'exemplarité dans les collectivités. Le stagiaire devra donc recenser toutes les actions faites en ce sens et réaliser des fiches actions pratiques pour la mise en œuvre d'actions sur les déchets produits par les collectivités. Ce stage de 6 mois correspond à une fin de formation universitaire, une gratification légale est prévue. En outre, une convention devra être signée avec l'établissement scolaire.

Monsieur Santoire demande si la gratification est un minimum, car il serait opportun de savoir si on ne peut pas rémunérer plus ce stagiaire notamment dans le cadre de l'alternance. Monsieur le Président répond que l'alternance demande un conventionnement totalement différent et il faut être en capacité de suivre la personne. Monsieur le Président propose donc qu'au prochain comité, soit peut-être rajoutée la notion d'alternance en matière de recrutement d'un stagiaire.

Monsieur Santoire revient également sur la dématérialisation pour en connaître les modalités. Monsieur le Président répond que des orientations ont été prises au Bureau. A cet égard, monsieur le Président propose que le syndicat soit l'initiateur d'une démarche de dématérialisation au niveau des collectivités du département ; pour cela des contacts devront être pris pour que lors du prochain mandat municipal chaque élu puisse être doté des moyens d'accès à l'information (tablettes, site de partage, etc..). Cette méthode doit permettre de faire des économies.

Sans autre question, les membres du comité approuvent ce recrutement, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Renouvellement des conventions de financement

Monsieur le Président précise qu'en fin d'année 2011, les démarches de renouvellement auprès des partenaires du syndicat ont été engagées.

En ce qui concerne l'ADEME, celle-ci ne peut plus subventionner les postes des chargés de mission prévention au SITOM93, sa politique de financement interdisant le renouvellement sur un même territoire. Par contre, l'agence pourra subventionner les études sur la base d'un programme à présenter. Au niveau de la Région Ile-de-France, celle-ci propose de prendre le relais du financement ADEME sur la prévention des déchets. Ainsi, les services ont travaillé à l'élaboration d'une convention-cadre triennale (2012-2014) avec financements annuels des actions menées par les chargés de mission.

Pour finir, le Conseil général a approuvé le principe de renouvellement de la première convention triennale. Le département désire soutenir les actions territoriales du Sitom93, sans distinction entre prévention et tri, en tenant compte toutefois des difficultés financières actuelles.

Monsieur le Président demande aux délégués, en l'absence de convention, de confirmer nos demandes auprès de nos partenaires. Au prochain comité, monsieur le Président présentera les conventions pour signatures.

Sans autre question, les membres du comité approuvent ces demandes de renouvellement, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du règlement des marchés publics

Monsieur le Président rappelle que le syndicat avait mis en place une commission d'appel d'offres, mais il manquait un règlement. En effet, le code des marchés publics prévoit que le pouvoir adjudicateur fixe librement les modalités de passation des marchés à procédure adaptée. Ce règlement a pour but de définir, en complément du Code des marchés publics, les règles internes applicables aux marchés passés selon une procédure adaptée.

Ces règles internes ont pour objet d'assurer le respect des principes de la commande publique, à savoir, la liberté d'accès aux marchés publics, l'Égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures.

Sans autre question, les membres du comité approuvent ce règlement, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du compte épargne temps.

Monsieur le Président rappelle que le décret 2010-531 du 20 mai 2010 modifie à compter de l'année 2010 le régime du CET institué dans la fonction publique territoriale depuis le 1er janvier 2004. À cette occasion, le SITOM93 a décidé de mettre en place le compte épargne-temps (CET) permettant aux agents, d'accumuler du temps sur plusieurs années, par le report de jours de congé rémunérés, et d'en disposer ultérieurement.

Après accord du personnel du syndicat lors de nos réunions de service après avoir reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du CIG, en sa séance du 14 février 2012, monsieur le Président propose l'adoption du règlement du compte épargne temps.

Monsieur Santoire demande la parole pour faire remarquer que page 3 est écrit « *Il est rappelé que les jours de congé annuels non pris et non crédités sur le CET au 31 décembre sont perdus* ». Cette mention est pour monsieur Santoire inacceptable dans le sens où c'est à l'employeur de veiller à ce que les agents prennent l'intégralité de leurs jours de congé, en aucun cas le congé ne peut être perdu, soit il est intégré au CET, soit il doit être pris.

Sans autre question, les membres du comité approuvent le règlement du CET, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Demande de remise gracieuse de madame Bierjon

Monsieur le Président explique que par son jugement du 17 novembre 2011, la CRC a déclaré Mme Bierjon, Trésorière principale du syndicat en 2007, débitrice de la somme de 35 986 euros. En effet, le juge financier a déclaré irrégulier le paiement des indemnités versées aux 5 vice-Présidents du SITOM93 en 2007, au motif que les arrêtés de délégation requis faisaient défaut. Cette situation a été depuis régularisée.

Madame Bierjon, comme l'y autorise la réglementation, sollicite la remise gracieuse de ce débet auprès du Ministre chargé du Budget. Cette remise gracieuse doit être appuyée de l'avis du Comité.

Sans autre question, les membres du comité approuvent cette demande de remise gracieuse, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 19 heures 45.